

# PROGRAMME CONCERTÉ PLURI-ACTEURS ALGERIE

PHASE 2016-2019



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Fonds d'appui aux Animations  
Thématiques et/ou Territoriales**

## LIGNES DIRECTRICES

Date limite d'envoi du formulaire : **1er avril 2017**



## **1. Présentation du programme**

Le Programme Concerté Pluri Acteurs Algérie « Joussour » est un dispositif de coopération algéro-français qui vise à renforcer les capacités individuelles et collectives des associations algériennes qui œuvrent au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse et de soutenir le dialogue entre elles et les pouvoirs publics.

Lancé en 2008, le Programme a engagé sa troisième phase le 1er décembre 2016. Au total, 5 fonds d'appui seront déployés entre 2016 et 2019 et tous devraient utilement servir trois types d'enjeux :

- le renforcement des dynamiques collectives et la mutualisation des savoirs et apprentissages ;
- le renforcement individuel des structures associatives ;
- la reconnaissance de l'utilité sociale de l'action associative.

Le Programme mobilise des associations, des institutions, des collectivités locales et des universités algériennes et françaises. L'Agence Française de Développement est son bailleur principal. Il bénéficie également du soutien de la Délégation de l'Union européenne à Alger et de celui de la Fondation RATP.

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), une association française, assure, en sa qualité d'ONG garante, le portage administratif et financier du Programme vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Le Réseau NADA, association nationale partenaire, assure le portage juridique et administratif de Joussour en Algérie, sur la base d'un accord-cadre avec le CFSI et conventionne, à ce titre, avec les associations algériennes bénéficiaires des Fonds d'appui.

Le comité de pilotage, composé de membres élus, des membres de droit et de membres observateurs est responsable de l'orientation et du pilotage du Programme.

Une cellule exécutive, basée à Alger, est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du programme.

## **2. Objectifs du Fonds d'appui aux Animations Thématiques et Territoriales**

***A travers ce Fonds, le programme ambitionne de :***

- Consolider ou soutenir l'émergence de dynamiques de travail collaboratives entre associations qui œuvrent sur un même territoire et/ou sur une même thématique ou qui entendent répondre aux mêmes enjeux ;
- Favoriser l'émergence de dynamiques collectives rassemblant des acteurs de nature différente (associations, universités, services déconcentrés de l'Etat, acteurs économiques..) algériens et/ou français au sein de groupes de travail et/ou de réflexion ;
- Favoriser la structuration de collectifs d'associations membres de Joussour et de leurs partenaires qui soient force de proposition auprès des pouvoirs publics locaux et/ou nationaux et des acteurs de leurs territoires ;

- Favoriser les espaces d'échanges et de concertation entre acteurs associatifs et acteurs publics autour de problématiques relatives à l'enfance, à la jeunesse et à l'action associative.

***Au plan thématique, les projets devront s'inscrire dans au moins l'une des problématiques suivantes :***

- Enfance et droits : quels dispositifs pour une garantie des droits fondamentaux et pour la protection de l'enfance vulnérable ?
- Jeunesse et citoyenneté : quels dispositifs pour une meilleure prise en considération de la mobilisation et de l'engagement des jeunes dans l'action citoyenne ?
- Utilité sociale des associations : quelles formes d'organisation et de coordination pour valoriser l'action associative, son action et son impact social ?

### **3. Critères d'éligibilité aux Fonds d'appui aux Animations Thématiques et Territoriales**

#### **3.1 Les porteurs de projet**

Le projet doit obligatoirement être portée par une **association algérienne membre de Joussour** à jour de ses obligations vis-à-vis du programme.

#### **3.2 Les partenaires du projet**

Elle doit réunir **au minimum 3 partenaires (porteur inclus)**.

Les partenaires du porteur peuvent être membres ou pas de Joussour, algériens et/ou internationaux.

#### **3.3 Thématiques et objectifs**

Les projets proposés doivent obligatoirement répondre à un ou plusieurs objectifs du Fonds et s'inscrire, à minima, dans l'une des trois problématiques prioritaires. Elles doivent viser des résultats concrets.

#### **3.4 Durée**

La période de mise en œuvre des projets doit être comprise entre 15 et 18 mois maximum.

### **4. Règles de financements des projets soutenus par le Fonds**

#### **4.1 Enveloppe disponible**

L'enveloppe globale du Fonds d'appui aux Animations Thématiques et Territoriales est de 250 000 €.

#### **4.2 Taux de subventionnement**

Les subventions octroyées dans le cadre de ce Fonds de renforcement ne peuvent excéder 70 % du montant total des coûts éligibles.

### **4.3 Budget plancher et plafond des projets**

Le budget global de chaque projet est compris entre 1 763 021 DZD et 2 938 369 DZD soit l'équivalent d'une enveloppe comprise entre 15 000 € et 25 000 €<sup>1</sup>.

### **4.4 Cofinancements demandés**

Les organisations porteuses du projet le cofinancent à hauteur de **30 % du budget global** des coûts éligibles. Elles peuvent apporter **10 % maximum de valorisations** (ressources humaines bénévoles). Les **20 % restants** doivent obligatoirement être constitués un **financement en espèce. 10 % minimum doivent provenir de financements publics ou privés nationaux (algériens).**

Les fonds publics français (Ambassade de France en Algérie et/ou Agence Française de Développement) ne sont pas mobilisables en tant que cofinancement.

	<b>Budget global plancher (minimum)</b>		<b>Budget global plafond (maximum)</b>	
	<b>DZD</b>	<b>Euro</b>	<b>DZD</b>	<b>Euro</b>
<b>Budget total de l'initiative</b>	1 763 021 DZD	15 000 €	2 938 369 DZD	25 000 €
<b>Montant de la subvention</b>	1 234 115 DZD	10 500 €	2 056 858 DZD	17 500 €
<b>Coûts supportés par l'association</b>	52 8906 DZD	4 500 €	881 511 DZD	7 500 €

## **5. Soutien financier à l'élaboration des propositions**

### **5.1 Object et montant du soutien**

Les frais de mission(s), et de rencontres (déplacement, restauration, hébergement, location de salle, communication, reproduction de documents), inhérents **à l'élaboration** des initiatives collectives présentées au bénéfice du Fonds peuvent être partiellement pris en charge par le Programme.

Cette prise en charge est égale à un budget global de 117 735 DZD (équivalent à 1 000 € au taux de l'Appel) et cofinancée à hauteur de 50 % maximum des frais réels occasionnés soit 58 767 DZD (équivalent 500 € au taux de l'Appel).

### **5.2 Conditions et modalités de versement**

Toutes les propositions d'initiatives éligibles au Fonds d'Appui, qu'elles soient, *in fine*, retenues ou pas pour financement par le comité d'attribution, peuvent bénéficier de ce soutien.

Seules les initiatives qui ont été déposées dans le cadre de l'Appel à projet qui suit l'Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent bénéficier de ce soutien.

---

<sup>1</sup> Le taux de change applicable à cet Appel est celui de février 2017 : 1€ = 117,53475 DZD

Les sommes correspondantes seront versées à l'association porteuse de la proposition d'initiative sur présentation d'un rapport portant sur la conception de l'action et incluant la liste des dépenses.

## **6. Processus et calendrier de l'Appel**

### **6.1 L'Appel à Manifestation d'Intérêt**

Toutes les associations membres de Jousour qui souhaitent proposer un projet dans le cadre de cet Appel doivent manifester leur intérêt à l'aide du formulaire joint aux lignes directrices (annexe 1). Le formulaire de cet Appel à Manifestation d'Intérêt doit être rédigé en langue française, en concertation entre les membres du collectif. **Cet Appel n'est pas sélectif mais il est obligatoire d'y répondre avant le 1er avril 2017 pour pouvoir déposer une proposition dans le cadre de l'Appel à Initiative** du fonds d'appui aux Animations Thématiques et/ou Territoriales.

### **6.2 Conception des projets et appui à leur élaboration**

Les porteurs de projets et leurs partenaires peuvent être orientés, accompagnés et soutenus dans la co-construction de leur proposition par la cellule exécutive et/ou par un consultant indépendant. Pour ce faire, ils peuvent en faire la demande par mail aux adresses suivantes :

[animation@pcpalgerie.org](mailto:animation@pcpalgerie.org) en copie à [coordination@pcpalgerie.org](mailto:coordination@pcpalgerie.org)

La cellule exécutive les contactera dans un délai de 1 semaine (7 jours) maximum afin de cerner au mieux leur demande d'accompagnement et leur proposer un service adapté.

### **6.3 L'Appel à initiatives**

Les lignes directrices de l'Appel à initiatives et les formulaires technique et financier seront directement envoyés, le 20 avril 2017, aux associations qui ont manifesté leur intérêt et qui sont éligibles au fonds.

Les propositions seront examinées par un comité d'attribution qui établira une proposition de sélection sur la base de critères précis (génériques, spécifiques et particuliers) qui figureront dans les lignes directrices de l'Appel à initiatives.

Le comité se réunira fin mai 2017.

### **6.4 Contractualisation et démarrage des projets**

Les propositions retenues feront l'objet d'un contrat signé entre le porteur de projet et le réseau NADA. Cette contractualisation interviendra dans le courant de l'été 2017. La mise en œuvre des initiatives soutenues par le fonds démarrera en septembre 2017.

## 6.5 Calendrier

Organisation des réunions collectives d'information en région	Février 2017
Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	16 février 2017
Accompagnement à la co-construction de l'action	Février – Mai 2017
Clôture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	1er avril 2017
Lancement de l'Appel à Projets (lignes directrices, formulaires de soumission)	5 avril 2017
Clôture de l'Appel à projets	20 mai 2017
Réunion du comité d'attribution	Fin mai 2017
Conventionnement	Juillet - août 2017
Mise en œuvre des projets et accompagnement	Septembre 2017

Le formulaire renseigné devra être renvoyé **avant le 1<sup>er</sup> avril** aux adresses suivantes :

[coordination@pcpalgerie.org](mailto:coordination@pcpalgerie.org) et [pcca\\_algerie@cfsi.asso.fr](mailto:pcca_algerie@cfsi.asso.fr)

**Un accusé de réception sera envoyé au porteur d'initiative, dans les 48 heures suivant la réception du formulaire de réponse à l'Appel à Manifestation d'intérêt.**

**ATTENTION : Si vous ne recevez pas de mail de confirmation de la réception de votre document dans un délai de 48 heures, assurez-vous de leur réception en contactant la cellule exécutive au 021 646 939 ou au 0556 292 217**

Les lignes directrices et les formulaires relatifs à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, sont téléchargeables sur le site de Joursour <http://www.pcpalgerie.org>